

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Décision n° DB2022_29

Le Bureau communautaire, convoqué le 29 novembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil communautaire au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 5 décembre 2022 à 18 heures** sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présent(e)s :

AIZENAY : Franck ROY
APREMONT : Gaëlle CHAMPION
BEAUFOU : Delphine HERMOUET
BELLEVIGNY : Jacky ROTUREAU
CHAPELLE PALLUAU (LA) : Xavier PROUTEAU
FALLERON : Gérard TENAUD
GENETOUZE (LA) : Guy PLISSONNEAU
GRAND-LANDES : Pascal MORINEAU
LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : Dominique PASQUIER
MACHE : Frédéric RAGER
PALLUAU : Marcelle BARRETEAU
POIRE-SUR-VIE (LE) : Sabine ROIRAND
SAINT-DENIS LA CHEVASSE : Mireille HERMOUET
SAINT-ETIENNE DU BOIS : Guy AIRIAU
SAINT-PAUL MONT PENIT : Philippe CROCHET

Objet : Vente d'une parcelle à la SCI KOLOC – ZA Espace Vie Atlantique Nord à Aizenay

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020D45 du 3 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Le Président informe le Bureau communautaire que la SCI KOLOC se porte acquéreur des parcelles cadastrées ZK495, ZK496, d'une superficie globale de 3 516 m² situées dans la ZA Espace Vie Atlantique Nord à AIZENAY.

Le prix de vente global de la parcelle s'élève à 80 868 € HT. Il se décompose comme suit : 3 516 m² x 23 € HT = 80 868 € HT.

Le Président rappelle que la demande d'avis de France Domaine, adressée le 26 août 2022 a fait l'objet d'un avis du service domanial le 30 août 2022 référencé : 2022-85003-64678 pour prorogation de la valeur fixée par l'avis de 2020-85003V2508 du 1^{er} décembre 2020, validant les conditions de vente à hauteur de 23 € / m² HT soit 80 868 € HT pour 3 516 m².

Le Président propose au Bureau de se prononcer sur cette vente.

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- De vendre les parcelles cadastrées ZK495 et ZK496 d'une superficie globale de 3 516 m² située à : 6 rue Elisa DEROCHE - ZA Espace Vie Atlantique Nord, à la SCI KOLOC, dont le gérant est M. Olivier COUTAND, ou à toute personne physique ou morale qu'il lui plaira de substituer, au prix de 80 868 € HT soit 23 € / m² HT.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente décision.

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 085-200072882-20221205-DB2022_29-AU

.....

Pour copie conforme au registre
Le six décembre deux mille vingt-deux,

Le Président,
Guy Plissonneau



Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le : 12 décembre 2022

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat